



Rennes le 29 juin 2016

Une camarade de SUD ÉDUCATION 35 de 63 ans! a été violemment agressée par les forces de l'ordre lors du rassemblement devant l'hôtel de police faisant suite à la manifestation du jeudi 23 juin.

À la fin de la manifestation inter-syndicale, une centaine de personnes ont été prises en nasse par la police à proximité de la rue Saint Hélier avec contrôle d'identité et fichage vidéo pour chaque manifestant. Près de quarante personnes « non identifiables » ont alors été emmenées au commissariat central pour un contrôle d'identité. Trois personnes sont restées en garde à vue, avec des poursuites pour refus d'ADN et d'empreintes.

Pendant ce temps, une vingtaine de personnes se sont rassemblées dans la plus grande sérénité devant l'hôtel de police de la tour d'Auvergne pour soutenir les personnes interpellées et attendre leur sortie.

Alors que tout le monde était en train de partir, avait déjà traversé toute la route pour certains, des policiers de la Brigade d'Intervention ont poursuivi plusieurs personnes en courant, matraque en l'air, et chargé sans sommation. Notre camarade qui était en train de traverser la route s'est vue projetée à terre par un coup de matraque dans le dos. Les pompiers l'ont emmenée aux urgences de la clinique de St Grégoire : 4 points de suture à la lèvre inférieure, 4 points de suture au menton, lunettes cassées, une incisive cassée en deux, douleurs partout.

L'union syndicale SOLIDAIRES 35 dénonce et condamne fermement cette n^{ième} violente agression policière, inouïe, lâche et gratuite, de manifestantEs par des policiers zélés en toute impunité, depuis maintenant quatre mois que dure le mouvement social contre la loi travail.

SOLIDAIRES 35 et SUD Éducation 35 dénonce et condamne l'attitude de l'état et des collectivités, donneurs d'ordre, devenus totalitaires : refus de manifester en ville, voir pas du tout, encadrement policier surdoté et surarmé, interpellations et garde à vues injustifiées à tout va, policiers zélés jamais condamnés, non respect du port obligatoire du matricule porte ouverte à l'immunité policière, usage du 49.3...

Une plainte auprès du procureur de la république en vue de l'ouverture d'une enquête de l'IGPN sera déposée, Solidaires35 se portera partie civile.